



> Légende

Domaine public :

-  Voies communales
(domaine public des communes)
-  Routes Départementales
et Routes Nationales
-  Domaine public :
- des Intercommunalités
- du Département
- de l'État

Domaine privé :

-  Chemins ruraux non revêtus
(domaine privé des communes)
-  Chemins ruraux revêtus
(domaine privé des communes)
-  Chemins d'exploitation
-  Servitude de passage
des piétons le long du littoral (SPPL)
-  Domaine privé :
- des Intercommunalités
- du Département
- de l'État
-  Domaine privé des particuliers
(convention de passage signée)

Carte réalisée par :



pour le Conseil Départemental
de la Manche

